



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE**

**AVIS PUBLIC  
RAPPORT FINANCIER 2021**

**Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :**

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le rapport financier pour l'année 2021 sera déposé lors de la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le lundi 20 juin 2022 à 20 h au 435, 1<sup>re</sup> rue du Pied-de-la-Montagne (Salle communautaire).

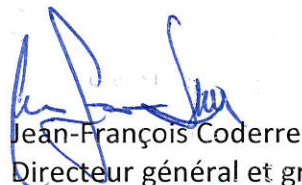
**DONNÉ** à Ste-Marcelline-de-Kildare, ce 27<sup>e</sup> jour de mai 2022.

Jean-François Coderre  
Directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Jean-François Coderre, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 27<sup>e</sup> jour de mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27<sup>e</sup> jour de mai 2022.



Jean-François Coderre  
Directeur général et greffier-trésorier